

Mémento des aides et financements pour réaliser des travaux de rénovation

1) Les aides publiques

MPR – MaPrimeRénov' : Une aide très large avec un montant connu d'avance



MaPrimeRénov' est définie à partir du montant du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes qui vit dans le logement

Nb. Personnes	MPR Bleu	MPR Jaune	MPR Violet	MPR Rose
1	< 21 123 €	< 25 714 €	< 38 184 €	+ de 38 184 €
2	< 31 003 €	< 37 739 €	< 56 130 €	+ de 56 130 €
3	< 37 232 €	< 45 326 €	< 67 585 €	+ de 67 585 €
4	< 43 472 €	< 52 925 €	< 79 041 €	+ de 79 041 €
5	< 49 736 €	< 60 546 €	< 90 496 €	+ de 90 496 €
+ 1	+ 6 253 €	+ 7 613 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €



Exemple d'une famille de 3 personnes, avec un revenu fiscal de référence de 52 000 € : Identifiée **MPR Violet**



Selon les travaux ou prestations à réaliser, en fonction de la couleur de MaPrimeRénov' : affichage du montant de l'aide

Pompe à chaleur air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
Isolation des murs extérieurs	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
Rénovation globale	MaPrimeRénov' Sérénité	7 000 €	3 500 €	
Audit énergétique (hors obligation réglementaire)	500 €	400 €	300 €	0 €
Bonus :				
Sortie de passeoire thermique	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bonus : bâtiment basse conso	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €



Exemple

Audit énergétique + 90 m² d'isolation des murs + Sortie de passeoire + nouvelle pompe à chaleur)

Montant de l'aide MPR			
= 12 750 €	= 10 300 €	= 6 900 €	= 1 850 €

MPR – MaPrimeRénov' Sérénité : Une aide pour les ménages modestes



Selon le montant du revenu fiscal de référence, le nombre de personnes qui vit dans le logement et pour des travaux de rénovation globale permettant un gain énergétique supérieur à 35 %

= Aides financières supérieures et accompagnement

TVA limitée à 5,5 %



Pour faciliter le passage à l'action : la TVA affichée sur le devis est réduite

2) Les aides privées : elles sont cumulables avec MaPrimeRénov'

CEE, Cee ou « Coup de pouce » = Certificats d'économies d'énergie



Il s'agit du principe « pollueur / payeur »

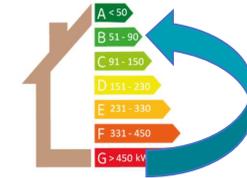
Une entreprise qui émet du CO₂ doit participer au financement des travaux d'économies d'énergies et d'émissions de CO₂

Exemple du « coup de pouce : rénovation performante d'une maison individuelle »



Conditions nécessaires :

Réaliser une isolation thermique des murs par l'intérieur ou l'extérieur ET/OU la toiture ET/OU les planchers, combles...



Exemple de gain énergétique : Maison de 100 m² qui passe de l'étiquette énergétique F en B grâce aux travaux



Exemple

Maison de 100 m² en étiquette F (conso 40 MWh) qui passe en étiquette B (conso 8 MWh) économise 32 MWh (*)



Ménage **MPR Violet** **MPR Rose**

Montant de l'aide = 9 600 € (32 x 300 €)

x 200 € si l'étiquette visée n'est ni B, ni A



Ménage **MPR Bleu** **MPR Jaune**

Montant de l'aide = 11 200 € (32 x 350 €)

x 250 € si l'étiquette visée n'est ni B, ni A

3) Nouveau prêt proposé

PAR : Prêt Avance Rénovation



Ce prêt permet un remboursement différé. Seuls les intérêts sont à payer chaque mois. Le capital sera intégralement remboursé lors de la vente ou de la transmission par succession. Il ne s'adresse qu'aux propriétaires occupants.

D'autre type de prêts existe : EcoPTZ (prêt à taux 0) et autres prêts proposés par différentes banques

4) Cumuls possibles des aides

Pour plus d'informations :



Toutes les aides sont cumulables. Certaines sont plafonnées



(*) Notes :

MWhEP /m²/an = Mégawatt heure Energie Primaire par m² et par an = unité de mesure de consommation d'énergie à la source : 1 000 kilowatts heure = 1 MWh

Mémento des aides et financements pour réaliser des travaux de rénovation

1) Les aides publiques

MPR – MaPrimeRénov' : Une aide très large avec un montant connu d'avance



MaPrimeRénov' est définie à partir du montant du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes qui vit dans le logement

Nb. Personnes	MPR Bleu	MPR Jaune	MPR Violet	MPR Rose
1	< 21 123 €	< 25 714 €	< 38 184 €	+ de 38 184 €
2	< 31 003 €	< 37 739 €	< 56 130 €	+ de 56 130 €
3	< 37 232 €	< 45 326 €	< 67 585 €	+ de 67 585 €
4	< 43 472 €	< 52 925 €	< 79 041 €	+ de 79 041 €
5	< 49 736 €	< 60 546 €	< 90 496 €	+ de 90 496 €
+ 1	+ 6 253 €	+ 7 613 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €



Exemple d'une famille de 3 personnes, avec un revenu fiscal de référence de 52 000 € : Identifiée **MPR Violet**



Selon les travaux ou prestations à réaliser, en fonction de la couleur de MaPrimeRénov' : affichage du montant de l'aide

Pompe à chaleur air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
Isolation des murs extérieurs	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
Rénovation globale	MaPrimeRénov' Sérénité	7 000 €	3 500 €	
Audit énergétique (hors obligation réglementaire)	500 €	400 €	300 €	0 €
Bonus :	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Sortie de passoire thermique				
Bonus : bâtiment basse conso	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €



Exemple

Audit énergétique + 90 m² d'isolation des murs + Sortie de passoire + nouvelle pompe à chaleur)

Montant de l'aide MPR = 12 750 €	Montant de l'aide MPR = 10 300 €	Montant de l'aide MPR = 6 900 €	Montant de l'aide MPR = 1 850 €
----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

MPR – MaPrimeRénov' Sérénité : Une aide pour les ménages modestes



Selon le montant du revenu fiscal de référence, le nombre de personnes qui vit dans le logement et pour des travaux de rénovation globale permettant un gain énergétique supérieur à 35 %

= Aides financières supérieures et accompagnement

TVA limitée à 5,5 %



Pour faciliter le passage à l'action : la TVA affichée sur le devis est réduite

1) Les aides privées : elles sont cumulables avec MaPrimeRénov'

CEE, Cee ou « Coup de pouce » = Certificats d'économies d'énergie



Il s'agit du principe « pollueur / payeur »

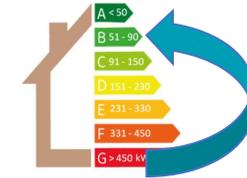
Une entreprise qui émet du CO₂ doit participer au financement des travaux d'économies d'énergies et d'émissions de CO₂

Exemple du « coup de pouce : rénovation performante d'une maison individuelle »



Conditions nécessaires :

Réaliser une isolation thermique des murs par l'intérieur ou l'extérieur ET/OU la toiture ET/OU les planchers, combles...



Exemple de gain énergétique : Maison de 100 m² qui passe de l'étiquette énergétique F en B grâce aux travaux



Exemple

Maison de 100 m² en étiquette F (conso 40 MWh) qui passe en étiquette B (conso 8 MWh) économise 32 MWh (*)



Ménage **MPR Violet**
MPR Rose

Montant de l'aide = 9 600 € (32 x 300 €)

x 200 € si l'étiquette visée n'est ni B, ni A



Ménage **MPR Bleu**
MPR Jaune

Montant de l'aide = 11 200 € (32 x 350 €)

x 250 € si l'étiquette visée n'est ni B, ni A

2) Nouveau prêt proposé

PAR : Prêt Avance Rénovation



Ce prêt permet un remboursement différé. Seuls les intérêts sont à payer chaque mois. Le capital sera intégralement remboursé lors de la vente ou de la transmission par succession. Il ne s'adresse qu'aux propriétaires occupants.

D'autre type de prêts existe : EcoPTZ (prêt à taux 0) et autres prêts proposés par différentes banques

3) Cumuls possibles des aides

Pour plus d'informations :



Toutes les aides sont cumulables. Certaines sont plafonnées.



(*) Notes :

MWhEP /m²/an = Mégawatt heure Energie Primaire par m² et par an = unité de mesure de consommation d'énergie à la source : 1 000 kilowatts heure = 1 MWh